LIGUE DE L'ÎLE DE FRANCE DES ÉCHECS



Association déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901 (n° 40767 p)

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agrément sport le 19 janvier 2000 – Siret 35302535600042





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2021

L'assemblée est ouverte à 13 h 15 par André RASNEUR, président de la Ligue.

Sont présents ou représentés 73 clubs sur 148, détenant 255 voix sur 420.

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 1^{er} février 2020

Thomas LEMOINE (Alekhine Noisy-le-Grand) déclare qu'il ne peut pas voter en l'état pour le document présenté, car il ne s'agit pas d'un compte-rendu, mais d'une tribune du président, qui vient livrer à nouveau des combats qu'il a déjà perdus par trois fois, devant l'assemblée générale de la Ligue, devant l'assemblée générale de la Fédération et devant le tribunal administratif. Il ajoute qu'on aurait attendu un document qui rende compte des discussions et débats ayant eu lieu lors de l'assemblée, mais que ces éléments n'y figurent pas.

L'approbation du compte-rendu est mise aux voix.

Pour 15 voix Abstention 42 voix Contre 198 voix

Le compte-rendu est rejeté.

2. Rapport moral du président André RASNEUR

Zhigang Li (Échiquier du Val d'Yerres) déplore que le rapport moral comporte des accusations contre les comités départementaux et des polémiques qui n'ont pas leur place dans un document officiel.

Sonia BOGDANOVSKY (Le Perreux-sur-Marne) déclare être tombée des nues en lisant le rapport moral, qui est caractérisé par un manque de respect, aussi bien sur la forme — le document, qui n'a visiblement pas été relu, comportant de nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire — que sur le fond, très agressif. Elle ajoute que le rapport moral semble répondre à des accusations qui n'ont pas été exprimées et demande quelle est la campagne de dénigrement dont il se plaint. André RASNEUR répond que les gens qui ont suivi les affaires de la Ligue savent de quoi il s'agit et la renvoie au rapport du Ministère des Sports. Hélène Gélin (Thomas Bourgneuf Créteil) répond que ce rapport n'a aucun lien avec la question posée. Fabienne MAUFFREY (l'Échiquier de la Ville Montreuil) considère que l'agressivité du ton du président et sa manière de couper la parole à tous les intervenants ne sont pas acceptables. Elle demande pourquoi aucun autre membre du comité directeur sortant n'est présent. André RASNEUR répond qu'ils n'étaient pas disponibles.

3. Vote du rapport moral

Pour 4 voix Abstention 45 voix Contre 206 voix

Le rapport moral est rejeté.

4. Présentation des rapports des secteurs par leurs présidents

a) Technique

André RASNEUR indique que les différents secteurs n'ont eu que quatre mois et demi d'activité avant d'être interrompus par la pandémie. Cela explique qu'il n'y ait pas de rapport à présenter pour la majorité des secteurs.

b) Jeunes

Un projet avec l'ambassade de Tunisie a notamment été annulé à cause de la pandémie. À la reprise, la ligue a emmené les jeunes qui avaient fait un podium à un tournoi international à Nice en mai 2021.

Philippe Moreira (Échiquier Blanc-Mesnilois) signale qu'en Seine-Saint-Denis, les championnats départementaux jeunes ont été organisés en présentiel, et qu'il avait même été un temps question d'y organiser également les championnats de ligue. André RASNEUR mentionne également la fête des échecs du Blanc-Mesnil qui a eu lieu le 10 juin 2021 et remercie Philippe Moreira pour son dynamisme.

c) Scolaires

Des activités skate + échecs sont organisées dans les écoles. Les rapports avec l'USEP et l'UNSS sont excellents, mais les contraintes sanitaires pèsent toujours sur les activités. Une convention avec l'UNSS de Créteil a été signée pour permettre de rentrer dans les collèges, la formation des intervenants étant payée par l'UNSS.

d) Féminines

Pas de rapport présenté.

e) Formation

Les formations sont passées en ligne.

f) Direction régionale de l'arbitrage

Khaled Benaddou, Directeur Régional de l'Arbitrage, présente le rapport de la DRA. Sur les 3 sessions d'examens d'arbitrage prévues au calendrier, 2 ont dû être annulées à cause de la pandémie. Sur les 5 stages de formation prévus, 2 ont été maintenus, dont un a réuni moins de 8 stagiaires. Un recensement des besoins de stage a été effectué : 11 personnes demandent un stage de Formation Continue, et un stage de formation niveau Arbitre Fédéral Club pourra aussi être organisé.

5. Présentation du rapport de la commission des comptes

André RASNEUR présente le rapport de la commission des comptes, rédigé par son président Nicolas UMBACH-BASCONE. Le rapport conclut que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation de la Ligue.

6. Présentation des comptes de la Ligue IDF des Échecs arrêtés au 31/08/2020

Marc WITTMANN (Club d'Échecs de Saint-Maur) relève que l'exercice 2019-2020 se conclut par une perte de 10 k€. Pourtant, il n'y a pas eu de Championnat de Paris, il n'y a pas eu Championnat de France des Jeunes, donc pas d'accompagnants, et la secrétaire est partie en retraite, donc son salaire n'est plus versé. Le poste « activités autres » affiche pourtant 92 k€, alors que les autres années, où il y avait tous ces événements, il affichait 70 k€. Il demande à quoi correspond cet écart.

André RASNEUR répond qu'il y a eu des frais de personnel supplémentaire liés à une animation à la Cité des Sciences : 6 animateurs ont été embauchés en CDD, ce qui a engendré une dépense de 23 k€, à mettre en regard de la facture de 36 k€ qui a été présentée à la Cité des Sciences. D'autre part, le séjour à Mourmansk a été prolongé à cause de la mise en quarantaine de la délégation francilienne, pour une durée totale de 3 semaines, ce qui a occasionné une dépense supplémentaire de 10 k€, et les assurances ont refusé de rembourser à cause de la pandémie.

Patrick VIGNA (Club 608 d'Échecs Paris) demande s'il n'y a pas de présentation analytique de la comptabilité. Fabienne MAUFFREY ajoute que cette présentation analytique est demandée par l'assemblée depuis 3 ans. André RASNEUR répond que la prochaine équipe élue n'aura qu'à faire cette présentation elle-même, si elle est prête à produire 50 pages de documents.

Hélène Gelin demande, si l'animation à la Cité des Sciences n'a rien coûté à la Ligue, si on peut retrouver la rentrée d'argent dans le poste Production de services. Nadir Bounzou répond que ce poste correspond au Championnat de Ligue Jeunes qui a eu lieu juste avant, avec un écart de 15 k€ par rapport au budget réalisé. Marc Wittmann conclut que ce n'est donc pas lié aux 92 k€. Il constate que les postes « autres » représentent la moitié du budget et que dans ces conditions, il est difficile de savoir quel événement correspond à quel montant.

Fabienne Mauffrey demande si la liste des 6 animateurs embauchés est disponible. André RASNEUR déclare qu'il ne voit pas l'intérêt de cette question. Fabienne Mauffrey répond que si ces animateurs étaient salariés, ils ont droit au chômage partiel et que de toute façon c'est une question de transparence. André RASNEUR lui suggère de poser la question à l'expert-comptable.

Marc WITTMANN déclare que la Ligue a soutenu financièrement un club pour le Top Jeunes 2019-2020 et demande pour quel montant, et pourquoi un seul club alors qu'il y avait 4 clubs franciliens qualifiés pour le Top Jeunes. André RASNEUR répond que ce club a fait une demande parce qu'il avait des difficultés financières et que les autres n'ont pas fait de demande. Fabienne MAUFFREY répond qu'elle avait fait elle-même une demande de subvention pour la participation d'une jeune joueuse de son club aux championnats d'Europe et du monde et que cette demande avait été refusée. André RASNEUR répond que c'était parce que la Fédération n'avait pas payé pour cette participation. Hélène GELIN demande pourquoi, dans ce cas, subventionner la participation au Top Jeunes qui est un événement fédéral.

Stéphane PINÇON (Cercle d'Échecs de Bois-Colombes) demande sur quels critères les animateurs ont été recrutés pour la Cité des Sciences et note qu'il n'y a pas eu d'appel à candidatures. Il déplore l'opacité des critères de recrutement, opacité qui n'est pas différente de celle qu'on observe pour l'octroi des subventions pour le Top Jeunes. Il souligne qu'un des clubs en poule basse n'a pas fait le déplacement du tout. André RASNEUR répond que les animateurs ont été choisis, qu'il n'y avait pas assez de temps pour effectuer un appel à candidatures, et que ce n'est pas le rôle de la Ligue d'aller solliciter les clubs pour leur proposer des subventions.

Stéphane PINÇON demande quel est le montant de la subvention qui a été attribuée au club de Nomad Échecs pour le Top Jeunes. André RASNEUR répond qu'il n'en est pas sûr, mais que c'est probablement environ 2 k€, correspondant aux frais d'hébergement, et dit qu'il faudrait vérifier avec le trésorier.

Stéphane PINÇON rappelle que la Ligue a intenté un référé au tribunal administratif contre la FFE, auquel s'est jointe la Ligue d'Occitanie, et que Pierre Leblic, président de la Ligue d'Occitanie, interrogé par son Comité Directeur, leur a déclaré que la Ligue IDF avait payé tous les frais liés à la procédure. Il demande où se trouve cette ligne dans les comptes et à combien se montent les frais

d'avocat. André RASNEUR répond que les frais d'avocat s'élèvent à 8 k€ et confirme que la Ligue IDF a assumé l'intégralité des frais. Stéphane PINÇON rappelle qu'André RASNEUR avait tout en main pour que la situation en reste au statu quo, puisque pour amener le Comité Directeur à voter la suspension de la réversion des parts départementales des licences, il leur a menti en prétendant que les comités départementaux étaient inactifs et en prétendant que seule la Ligue IDF reversait une part des licences aux comités départementaux alors que c'était la norme ; et que d'autre part, c'est son obstination qui est cause que la FFE a dû intervenir et imposer une part départementale de 50 %, alors que les comités départementaux voulaient juste récupérer les 25 % qu'ils touchaient auparavant et se seraient satisfaits d'un retour à ce taux.

Cyrille RIVET (Club d'Échecs d'Écouen) demande de combien de fonds la Ligue dispose aujourd'hui dans ses caisses. André RASNEUR répond qu'il y a 56 k€ et qu'on attend l'arrivée de 80 k€ supplémentaires, provenant de subventions.

On enregistre l'arrivée de 2 nouveaux mandataires, représentant 3 clubs pour 8 voix. Le nombre de clubs présents ou représentés est désormais de 76 clubs sur 148, détenant 263 voix sur 420.

André RASNEUR déclare que le vote négatif auquel il s'attend n'aura pas d'impact vis-à-vis des institutions car les comptes ont été certifiés par l'expert-comptable. Hélène Gelin répond que l'assemblée vote sur les choix effectués par les dirigeants.

7. Vote des comptes et du report à nouveau

Pour 14 voix Abstention 45 voix Contre 204 voix

Les comptes sont rejetés.

8. Présentation des budgets prévisionnels 2020-2021 et 2021-2022

Marc WITTMANN demande quand le budget prévisionnel pour la saison 2020-2021 a été élaboré et si, compte tenu du fait qu'on est déjà fin juin, il a été mis à jour avec le réalisé à la date de l'assemblée. André RASNEUR répond que le budget a été élaboré en début de saison et n'a pas été mis à jour. Patrick Vigna s'étonne qu'il n'y ait pas de présentation du budget réalisé sur la saison en cours. Il demande si on attend la fin de la saison pour savoir où on en est, et si on n'a pas de vision de la situation à fin décembre ou à fin mars. André RASNEUR répond que l'année n'est pas finie et que le budget réalisé ne peut être présenté qu'après la clôture des comptes. Marc WITTMANN déclare qu'il s'agit d'une question de suivi de l'avancement des recettes et des dépenses. Patrick Vigna ajoute que si on voit le comptable tous les trois mois, il doit bien y avoir quelque chose. André RASNEUR répond que ce n'est pas le cas. Hélène Gelin demande si, alors qu'on arrive en fin de saison, on sait au moins de quoi on s'approche. André RASNEUR répond que si elle veut une meilleure présentation des comptes, elle n'aura qu'à la faire elle-même, et qu'il se contente de dire ce qu'il y a dans les caisses.

Marc WITTMANN demande combien a coûté à la Ligue l'événement organisé à Nice à l'hôtel Negresco. André RASNEUR répond qu'il a coûté 10 k€. Marc WITTMANN demande si cela valait vraiment la peine que la Ligue d'Île-de-France organise un événement à Nice. Khaled BENADDOU demande combien d'enfants franciliens ont participé à cet événement. André RASNEUR répond qu'ils étaient 6. Stéphane PINÇON demande qui étaient les encadrants. André RASNEUR répond qu'il y avait Adrien DUQUESNE comme entraîneur, Valentine BALDI comme accompagnatrice, et lui-même, et que les trois encadrants l'ont été à titre bénévole.

Sonia BOGDANOVSKY demande combien de stagiaires ont participé à la formation Tornelo organisée par Chessmates. Elle rappelle que les droits d'inscription à un stage d'arbitre fédéral en présentiel sont historiquement de l'ordre de 30 à 50 € ; que les droits d'inscription à un stage FIDE en distanciel sont de 30 €, avec un formateur détenteur du titre d'Arbitre International ; et qu'en comparaison, le stage Tornelo annoncé sur le site Internet de la Ligue, qui était également organisé en distanciel, réclamait des droits d'inscription de 200 €. Elle demande comment il est possible de justifier un tarif pareil, compte tenu du fait que le stage n'a été annoncé que 10 jours à l'avance, alors que la somme demandée peut être difficile à faire tenir à l'improviste dans un budget mensuel, et compte tenu du fait que le formateur annoncé ne détenait aucun titre d'arbitre. Elle déplore une volonté de sélection par l'argent. André RASNEUR répond que le stage a rassemblé 14 participants. Il ajoute que le stage n'était pas organisé par la Ligue, mais par l'association Chessmates, qui est libre de fixer les tarifs de son choix, et que si un stage FIDE ne demande que 30 € d'inscription, cela signifie qu'il y a quelqu'un d'autre qui paie.

9. Vote du budget

Pour 7 voix Abstention 39 voix Contre 217 voix

Le budget prévisionnel est rejeté.

La séance est levée à 14 h 45.